

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

Centre Régional de la Propriété Forestière PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Inciter à la rédaction de documents de gestion durable est la priorité du CRPF et l'axe dorsal de nos actions.

En 5 ans, nous sommes passés de 100 000 ha de Plans Simples de Gestion agréés à plus de 150 000 ha.

Grâce à des actions concrètes, de multiples partenariats, au soutien des collectivités locales, régionales et de l'Etat... c'est le résultat de l'engagement croissant des propriétaires, petits ou grands, pour mieux connaître et mieux gérer leur patrimoine, sensibilisés et accompagnés par une équipe de terrain motivée.



LES DOCUMENTS DE GESTION DURABLE

- 1 282 Plans Simples de Gestion obligatoires pour 151 856 ha
- 292 Plans Simples de Gestion volontaires pour 5 279 ha
- 437 Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles pour 3 789 ha
- 184 Règlements Type de Gestion pour 1 318 ha (via la Coopérative Provence Forêt)

soit 162 242 hectares de forêts gérées durablement

LES REGROUPEMENTS

- 14 structures de gestion suivies pour près de 700 propriétaires accompagnés et plus de 10 250 ha de forêts gérées
- 22 coupes groupées pour près de 400 ha et 240 propriétaires
- 2 nouveaux GIEEF engagés et 2 GIEEF en cours d'extension

LES PROPRIÉTAIRES SENSIBILISÉS À LA GESTION

- 13 réunions de vulgarisation ayant rassemblé 398 participants
- 83 visites intermédiaires avec des détenteurs d'un plan simple de gestion pour 12 617 ha de forêts gérées
- 290 visites individuelles auprès de nouveaux contacts (soit 11 134 ha)
- 1 250 propriétaires abonnés à la lettre électronique du CRPF
- Une revue rénovée : « La lettre de votre forêt »



OBJECTIF 1

AMÉLIORER LA GESTION DURABLE EN FORÊT



ACCOMPAGNER / Hautes-Alpes METTRE EN PLACE DES ÎLOTS DE VIEILLISSEMENT

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité, bénéficie d'une dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées. L'arrêté préfectoral prévoit la mise en œuvre de plusieurs mesures de compensation, dont une portant sur la mise en place d'îlots de vieillissement. Ces îlots concernent des boisements à vocation d'exploitation, mais abandonnés depuis plus de 50 ans.

Le CRPF contacte les propriétaires dont les forêts pourraient correspondre aux critères puis réalise, si le propriétaire est d'accord, une

cartographie précise ainsi qu'un diagnostic IBP. L'îlot est ensuite proposé à RTE et à son Comité de suivi environnemental. S'il est accepté, le propriétaire a deux solutions : vendre à RTE ou s'engager à préserver l'îlot via un bail emphytéotique de 30 ans. Il est alors indemnisé de la valeur du peuplement sur pied. La rémunération permet aux propriétaires d'investir dans le reste de leur forêt pour perpétuer une gestion durable.

Cinq propriétaires ont déjà choisi de signer un bail avec RTE pour une quinzaine d'hectares d'îlots.



REGROUPER / Alpes-Maritimes ECLAIRCIE EN FORÊT PRIVÉE ET PUBLIQUE

L'Association du Lotissement du Domaine de l'Etoile possède une forêt de plus de 25 ha sur laquelle elle a établi un Plan Simple de Gestion. Les incendies de l'été 2017 dans le département l'ont motivée à mettre en œuvre ce plan de gestion afin de diminuer la quantité de matière combustible. Joutant cette forêt privée, on trouve la forêt communale de La Gaude. Pour que l'intervention soit optimale (mutualisation des moyens, amélioration de la protection incendie), la commune s'est associée à l'opération, avec l'appui de l'ONF.

En amont, des actions de communication ont été menées : animation auprès de scolaires, réunion publique, panneaux d'information. Au total, plus d'une vingtaine d'hectares de pins d'Alep vont bénéficier d'une coupe d'amélioration. Les pins exploités alimenteront des centrales biomasses de la région et les plus belles grumes seront valorisées à proximité par une scierie (production de coffrage). Une intervention est également prévue dans les taillis denses de chêne avec une valorisation locale en bois de chauffage.

MOBILISER / Bouches-du-Rhône VERS DU BOIS D'ŒUVRE DE PIN D'ALEP

Le projet, soutenu financièrement par le Département, avait pour objectif de déterminer la rentabilité économique du dépressage des jeunes peuplements de pin d'Alep, pour la production de bois d'œuvre. Ces pins, issus d'incendies, représentent environ 3 000 ha dans le département. ALCINA, missionné pour cette action, a testé plusieurs protocoles : layonnage, layonnage + détourage, dépressage en plein.

La solution permettant le meilleur rapport coût/efficacité paraît être le layonnage simple. Cependant, il n'a pas été possible de bien valoriser la plaquette verte issue des produits de coupes. Reste donc une forte incertitude sur le bilan économique réalisé, le déficit moyen étant estimé à 1 200 €/ha.



OBJECTIF 2

CONDUIRE LE CHANGEMENT PAR L'INNOVATION

PRÉSERVER / Var RESTAURER APRÈS INCENDIE

En juillet 2017, environ 1 600 ha de forêts ont brûlé au nord-ouest du Var. La forêt privée représentait 50 % de la surface touchée, répartie entre 160 propriétaires. Grâce à un financement de la communauté de communes Provence Verdon, le CRPF a participé, avec l'ONF, à l'élaboration d'une carte de priorisation des travaux, croisée avec le foncier pour identifier quels propriétaires étaient concernés par quels types d'intervention.

La remise en état des taillis de chênes pubescents, majoritairement touchés, se fait par recépage.

Selon le diamètre des bois, ceux-ci peuvent être valorisés ou non. Quand ils ne pouvaient l'être, des financements pour les travaux sont nécessaires. Ainsi, une centaine de milliers d'euros ont été trouvés pour réaliser une trentaine d'hectares de travaux (compensation de défrichage) sous la maîtrise d'œuvre de la Coopérative Provence Forêt.

La mobilisation par le CRPF des propriétaires a permis de regrouper 57 ha de coupes de bois brûlés, grâce à l'aide financière de la Région SUD.



INNOVER / Vaucluse VALORISER LE CARBONE POUR DYNAMISER LA GESTION

Valenbois est un projet de développement soutenu financièrement par la Convention Inter-régionale du Massif des Alpes. Il a concerné 6 600 ha de forêt privée répartis sur trois départements et deux territoires (le PNR du Verdon et le syndicat de préfiguration du PNR du Mont Ventoux).

Grâce aux outils techniques et méthodologiques du CNPF, Valenbois a démontré que l'économie générée par les services environnementaux, notamment « carbone », était un levier pour une importante mise en gestion durable des forêts

privées. Grâce à cette mobilisation, les marchés local et régional du bois énergie ont pu être soutenus, le sylvopastoralisme et la sylviculture ont pu être développés.

54 PSG, 25 CBPS et un RTG ont été réalisés représentant 4 700 ha. 18 000 m³ de BI/BE, 3 500 stères de bois de chauffage et 1 000 m³ de bois d'œuvre ont été prélevés. Les programmes de coupes au sein des documents de gestion prévoient dans les 20 ans une mobilisation de 70 000 m³ de BI/BE, 56 000 stères de bois de chauffage et 18 000 m³ de bois d'œuvre.



FORMER / Alpes-de-Haute-Provence ATELIER DE RÉDACTION DE PSG

Le CRPF a organisé une formation à la rédaction des Plans Simples de Gestion pour 9 propriétaires volontaires (6 forêts). Elle s'est déroulée à cheval sur les départements du Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence. Quatre journées, réparties sur l'année, pour apprendre à :

- utiliser les sites informatiques nécessaires pour le cadastre et la cartographie ;
- apprendre sur le terrain à décrire des peuplements forestiers ;
- découvrir sa forêt avec le technicien local ;
- finaliser les aspects réglementaires du PSG.

5 PSG rédigés par leurs propriétaires ont été déposés à l'agrément du CRPF, le sixième le sera en 2019.

FOCUS SUR

DES PROJETS STRUCTURANTS

OBJECTIF 1 / REGROUPER

GROUPEMENTS D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE ENVIRONNEMENTAL ET FORESTIER

Par cette labellisation, l'Etat reconnaît l'engagement de regroupements volontaires de propriétaires forestiers privés dans une gestion durable du territoire forestier. Les propriétaires forestiers ainsi réunis font appel à un gestionnaire commun et vendent leurs bois par voie de contractualisation. Les objectifs sont multiples : augmenter la production de bois, valoriser le patrimoine forestier, gérer durablement sa forêt en prenant en compte les enjeux environnementaux sur un territoire donné.

L'aide à la rédaction du PSG concerté pour les nouveaux GIEEF est une motivation à formaliser un regroupement sur certains territoires. Son élargissement récent aux avenants des PSG des GIEEF existants a également ouvert des perspectives d'agrandissement aux deux GIEEF déjà labellisés dans la région.

LES GIEEF



GIEEF du massif des Ogres (84) : labellisé pour 397 ha et 95 propriétaires, en cours d'extension pour 128 ha et 51 propriétaires
GIEEF de la Laye et du Lauzon (04) : labellisé pour 492 ha et 17 propriétaires, en cours d'extension pour 494 ha et 12 propriétaires

ASL Est Sainte Baume (83) : engagée pour 620 ha et 51 propriétaires

ASL Meurte de Chabre (05) : engagée pour 1 000 ha et 14 propriétaires

OBJECTIF 2 / INNOVER

MEDForFUTUR, ADAPTER LES FORÊTS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les impacts des changements climatiques se font déjà ressentir dans la région. Pour aider les forêts à s'adapter à ces changements, il existe des techniques de gestion. L'une d'entre elles est de diversifier les ressources génétiques, c'est-à-dire d'enrichir les forêts avec des espèces mieux adaptées ou des graines de provenance plus méridionales. La diversité des espèces et des sylvicultures est un gage de meilleure résistance aux

événements climatiques et de plus grande résilience (récupération) si l'un d'eux survient.

Le projet MEDForFUTUR est porté par le CRPF, en partenariat avec l'ONF, l'INRA, l'IRSTEA et Fransylva. Il a pour but d'enrichir les forêts de l'arrière-pays et des basses montagnes avec six essences feuillues et six résineuses présentant un certain potentiel pour résister aux changements climatiques. Ces plantations constitueront un réseau de parcelles de gestion de référence.

Lors de cette première année du projet, quatre plantations ont eu lieu en forêt privée. L'une d'entre elles a été financée par une entreprise privée et une autre, réalisée avec des collégiens afin de les sensibiliser à ces enjeux d'avenir.



paca.cnpf.fr

**Centre Régional de la Propriété Forestière
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

7 impasse Ricard Digne - 13004 MARSEILLE

Tél. : 04 95 04 59 04 - Courriel : paca@crpf.fr